
Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance n° 490
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
Québec (Québec) G1K 8J6
Le 20 juin 2024, 8 h
Adopté le 26 septembre 2024

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
M^{me} Stéphanie Desforges, membre
M. Richard Gagnon, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre
M^{me} Louise Turgeon, membre

M^e Nancy LaRue, avocate à la vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives
M^{me} Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

SONT PRÉSENTES PAR TEAMS :

M^{me} Claudia Di Iorio, membre
M^{me} Corinne Charette, membre
M^{me} Ka Yan Lisa To, membre

M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale
(ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)

SONT ABSENTS :

M. Olivier Normandin, membre
M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

- M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
- M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
- M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
- M^{me} Annie Larivière, directrice générale des finances
- M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative
- M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative

CONSEIL D'EXPERTS :

- M^{me} Micheline Dionne, actuaire et présidente du Conseil d'experts
- M^{me} Dominique Faribault, spécialiste en assurance-vie et membre du Conseil d'experts
- M. Bernard Turgeon, économiste et membre du Conseil d'experts
- M^{me} Shirley Bishop, responsable des communications

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le président du conseil d'administration (PCA) constate le quorum pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 24.06.20.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté avec modifications dans l'ordre des sujets. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 24.06.20.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

M. Jean-Marie De Koninck s'est déclaré en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance. Il sera invité à quitter la rencontre pour le point concernant l'Opération Nez rouge.

4. PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La vice-présidente et secrétaire générale les informe que six dossiers *ad hoc* ont été ajoutés à la séance d'aujourd'hui, que cinq dossiers sont reportés à septembre et que deux dossiers sont reportés à un moment opportun. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 a) du 24.06.20.

4.2 Tableau des suivis

Les membres survolent le tableau des suivis déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 24.06.20.

Un membre se questionne sur la séance du 30 mai. La vice-présidente et secrétaire générale y répond.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 du 24.06.20, les documents suivants :

- La liste de procès-verbaux adoptés.
- Une note sur le suivi de l'évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration et de ses comités – Pistes d'amélioration

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le PCA a participé, le 19 juin dernier, au Domaine Cataract, à une activité du premier ministre François Legault, dans le cadre de la Fête nationale du Québec.

Lors de cet événement, il a pu échanger avec le premier ministre et lui a transmis sa fierté du chemin parcouru depuis l'an passé.

Il souligne l'excellent travail des différents comités et l'engagement des membres. Il salue le fait que madame Sylvie Thivierge a accepté de continuer son mandat jusqu'à la nomination de son remplaçant.

7. **RAPPORT DES COMITÉS**

7.1 **Rapport de séances du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines du 6 juin 2024**

Le président du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines (CSRCRH) informe les membres présents des points discutés lors de la séance tenue le 6 juin dernier. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 24.06.20.

Il précise qu'il n'abordera pas les points qui sont déjà à l'ordre du jour. Ainsi, il fait état des sujets abordés lors du dernier comité, notamment la présentation du bilan routier partiel qui couvre la période de janvier à mars 2024. Il y a une diminution des blessés et des décès. Un tableau détaillant les blessés graves a été demandé.

On leur a présenté deux sujets de recherches, soit l'impact d'un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité sur la conduite et l'impact des modifications apportées aux examens théoriques.

Il informe les membres que la Société a maintenant un compte Instagram. Les thèmes qu'on y abordera sont surtout des thèmes de sécurité routière, le tout sera davantage sous forme d'images puisqu'Instagram a une portée limitée en français.

Il souligne qu'ils ont eu une superbe présentation en lien avec la marque Employeur. Les employés de la Société ont été sollicités pour participer à la démarche et ceux-ci ont manifesté un intérêt tel qu'il a fallu faire des choix. Des liens pourront être partagés pour visionner les vidéos.

La vice-présidence au contrôle routier et à la sécurité des véhicules (VPCRSV) a présenté son bilan 2023. Parmi les sujets abordés, on retrouve notamment :

- L'augmentation des interventions en lien avec la vitesse puisque Contrôle routier Québec (CRQ) peut maintenant intervenir dans plusieurs zones de vitesse ;
- La diminution des infractions en lien avec le nombre d'heures de conduite en raison de l'utilisation du dispositif de consignation électronique qui remplace le « log book » ;
- L'augmentation importante des contrôles pour les taxis, particulièrement à l'aéroport de Montréal. La réglementation ayant été ajustée, un retour à la normale est attendu ;
- La diminution des infractions liées à la surcharge ;
- L'augmentation des activités de prévention.

En 2024, la VPCRSV désire revoir sa mission et ses valeurs dans un objectif d'être rassembleur. De nouveaux uniformes bleu et noir feront également leur apparition. Ceux-ci sont d'ailleurs maintenant adaptés aux femmes.

Enfin, le président du comité mentionne que CRQ a participé à l'opération annuelle « Roadcheck ». Celle-ci est tenue partout en Amérique du Nord et se déroule sur deux jours. Le Québec a fait bonne figure quant au nombre de contraventions et de mises hors service par rapport aux autres provinces.

En terminant, le président du comité fait un court résumé de la rencontre tenue avec la Sureté du Québec. Il souligne notamment qu'elle comporte une unité concentrée sur la sécurité routière récréotouristique et se questionne sur l'opportunité d'une telle unité à la Société.

Claudia Di Iorio, membre, quitte la séance à 8 h 55.

7.2 Rapport de séances du comité actif-passif et audit du 17 juin 2024

La présidente du comité actif-passif et audit (CAPA) informe les membres présents des points discutés lors de la séance tenue le 17 juin. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 b) du 24.06.20.

Elle mentionne qu'il s'agissait d'un comité chargé divisé en une séance le matin et une en après-midi.

Le Conseil d'experts est venu présenter son rapport sur les contributions d'assurance, rapport qui est positif pour la Société. Elle souligne les excellents échanges qu'ils ont eus avec les membres du Conseil d'experts. Ce sujet sera discuté plus tard dans la séance.

Un suivi de la direction a été effectué en lien avec les placements à la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse). Elle explique que quatre risques sont évalués et les aborde rapidement. Il n'y a pas d'enjeu particulier à signaler. Elle précise toutefois que des décisions devront être prises à l'automne en lien avec le taux de capitalisation qui est élevé.

Un nouveau projet majeur sera ajouté, celui-ci fait également l'objet d'un point à l'ordre du jour.

Elle fait le point sur la rencontre avec le Vérificateur général du Québec et donne certaines informations sur les suivis en cours. Elle mentionne que les éléments discutés sont déjà connus et qu'il n'y a pas de surprise à ce sujet.

La direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes a procédé à l'évaluation de deux programmes, soit l'octroi de Cartes Affaires aux employés et le Programme d'enseignement post-accident offert aux personnes accidentées. En résumé, un exercice est à effectuer quant au nombre de cartes accordées et elle réfère les membres à la présentation. En ce qui a trait au programme d'enseignement, il semble qu'il soit peu connu et que lorsqu'il l'est, l'accès à un professionnel de la santé est difficile.

Les membres échangent et posent des questions sur les divers placements, notamment quant aux placements de la Caisse dans l'industrie pétrolière. À la lecture du rapport, les membres constatent que la Caisse se retire graduellement de ce type de placement, qu'elle a des stratégies très porteuses.

7.3 Rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique du 18 juin 2024

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) informe les membres présents des points discutés lors de la séance tenue le 18 juin 2024. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 c) du 24.06.20.

Le comité accueillait deux nouveaux membres, soit madame Claudia Di Iorio et monsieur Michel Bouchard.

La présidente du comité fait état des deux sujets discutés, soit l'ajustement au Règlement sur la gouvernance et l'évaluation du fonctionnement du CA.

Elle résume les modifications apportées au règlement. Le tout fait l'objet d'un point à l'ordre du jour et sera abordé un peu plus tard.

En ce qui a trait à la présentation de l'évaluation du fonctionnement du CA, celle-ci permet de dégager de grandes conclusions permettant d'optimiser les échanges et un retour sur les valeurs du CA en matière de fonctionnement. Il ressort de l'exercice qu'il existe une confiance au sein des membres et que ceux-ci respectent l'opinion des autres membres. Il y a un souci de transparence. Les modifications proposées doivent permettre de conserver le tout.

En résumé, les constats sont les suivants :

- Le huis clos initial est parfois trop long, mais il doit être conservé ;

- La présentation des différents dossiers par la direction pourrait être synthétisée afin d'attirer l'attention des membres sur les faits saillants ou les éléments stratégiques à discuter.
 - Cela amènera une préparation différente de la direction, mais également les membres à poser les bonnes questions.
- Un ordre du jour de consentement est proposé. Cela permet d'économiser du temps pour les sujets récurrents. Des exemples de sujets sont énumérés à la note.
- Une décision du conseil d'administration est requise relativement au changement proposé.

7.4 Rapport de la séance du comité de suivi des projets majeurs du 19 juin 2024

Le président du comité de suivi des projets majeurs (CPM) informe les membres présents des points discutés lors de la première séance tenue le 19 juin dernier. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 d) du 24.06.20.

Il souligne que la séance s'est tenue en deux temps. Il a été convenu des modalités du mandat du comité qui est d'effectuer le suivi et d'identifier les risques dans les projets concernés. Une grille de suivi avec des cibles et des mesures de mitigation a été retenue comme outil de suivi.

Chacun des projets a été abordé et le président du comité en résume la teneur :

- L'optimisation des espaces du siège social

Le projet vise la mise à jour des infrastructures, la location des espaces excédentaires ainsi que l'optimisation des espaces pour les employés.

Un plan de communication a également été demandé afin d'être prêt à répondre aux questions au besoin.

Les membres se questionnent sur l'aspect de la location et des risques associés. Le président du comité répond à leur préoccupation et explique les informations partagées lors de la séance du CPM. Il précise notamment que la Société québécoise des infrastructures s'est engagée à prendre tous nos espaces à louer et qu'elle agira à titre d'intermédiaire. Les locataires seront des ministères ou organismes gouvernementaux.

- Sanctions administratives pécuniaires (SAP)

La Société, par le projet de loi, s'est vu confier l'administration des sanctions administratives pécuniaires (SAP). Les frais engendrés seront remboursés à la Société. Il y a quelques enjeux technologiques qui ne sont pas majeurs, soit la mise à jour de certains logiciels. L'objectif est d'automatiser le plus possible les opérations.

Les membres échangent et posent des questions notamment en ce qui a trait à la non-imposition de points d'inaptitude, l'échéancier et les bénéfices du projet.

La direction souligne que le projet permettra d'alléger la charge des tribunaux et que les sommes découlant des contraventions seront versées au Fonds de la sécurité routière. La loi prévoit que chacune de nos dépenses pour ce projet sera remboursée.

- Gestion documentaire de la banque de photos

Le président du comité rappelle que l'objectif est de faire le ménage de la banque de photos. Le projet comprend trois phases, dont celle de la banque de photos de l'État. Cette dernière phase n'étant pas liée à un projet de la Société, elle est retirée jusqu'à nouvel ordre.

Les membres soulignent la pertinence du CPM, mais rappellent que ce dernier doit bien jouer son rôle sans entrer dans la gestion des opérations.

Étant donné la présence de visiteurs externes pour certains points, il est déterminé de prendre immédiatement une pause et de déplacer les points 8 et 9 après les points 10 et 11.

Le nouvel ordre des sujets est donc le suivant : 10-11, 8-9, 17, 12 à 16 et 18 à 21.

10. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2025-2027 – PROCHAINES ÉTAPES – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé et la directrice générale de l'actuariat sont invités à se joindre aux membres.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 24.06.20, le document suivant :

- Une note sur le calendrier présentant les prochaines étapes dans le dossier des contributions d'assurance 2025-2027.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel soumet qu'il y a aujourd'hui dépôt du rapport du Conseil d'experts et que les recommandations seront analysées d'ici septembre prochain. Elle souligne l'excellence du travail des différentes équipes.

Les membres se questionnent sur la mention au rapport où l'on déplore les campagnes de vitesse. La direction apporte des précisions à ce sujet indiquant qu'il s'agit de publicité de certains constructeurs automobiles qui semblent promouvoir la vitesse.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé ajoute que la Société a d'ailleurs déjà fait des plaintes au Conseil canadien de la publicité à ce sujet.

11. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2025-2027 – RAPPORT DU CONSEIL D'EXPERTS – INFORMATION

Les membres du Conseil d'experts se joignent aux membres du comité.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-11 du 24.06.20, les documents suivants :

- Une présentation sur l'avis du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance automobile proposées par la Société pour les années 2025 à 2027 ;
- Le rapport du Conseil d'experts.

Le président du conseil d'administration souhaite la bienvenue et remercie les membres du Conseil d'experts de s'être déplacés pour la présentation du rapport. Il les invite à se présenter à tour de rôle et ensuite, procéder à la présentation de leur rapport.

Les membres ayant déjà pris connaissance des documents et avec l'accord de ces derniers, la présidente du Conseil d'experts aborde dans un premier temps les sujets sur lesquels le Conseil d'experts est en accord avec les propositions de la Société, tel que :

- La tarification proposée que le Conseil estime bonne et équitable ;
- L'amélioration de la tarification des motocyclettes qui est reliée à l'expérience de conduite ;
- Les initiatives en sécurité routière ;
- La période de transition prévue étant donné une importante augmentation de la tarification pour le transport rémunéré de personnes ;
- L'approche adoptée par la Société avec les nouveaux arrivants ;

- L'accréditation et la performance des écoles de conduite maintenant sous la responsabilité de la Société.

La présidente résume par la suite les recommandations contenues au rapport, soit la rotation de l'expertise actuarielle et de l'expertise en matière de placements ainsi que le suivi de la santé des conducteurs.

Enfin, elle fait état de leurs préoccupations quant au taux de conformité de l'indemnité de remplacement du revenu des personnes indemnisées à la suite d'un accident d'automobile. Elle souligne toutefois les mesures mises en place pour améliorer la situation.

Les membres du Conseil d'experts tiennent à souligner la collaboration des différentes équipes de la Société. Ils ont eu droit à des présentations d'excellente qualité et ont toujours eu réponse à leurs questions. Ils ont également apprécié le suivi des recommandations précédentes. La Société est dotée de personnes d'une grande compétence.

Le PCA remercie le Conseil d'experts pour son travail.

Les membres du Conseil d'experts, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé et la directrice générale de l'actuariat quittent la séance.

Claudia Di Iorio, membre, se joint de nouveau à la séance à 10 h 15.

8. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-8 du 24.06.20, les documents suivants :

- Un tableau du suivi hebdomadaire des services à la clientèle en date du 12 juin 2024 ;
- Un tableau de bord SAAQclic en date du 12 juin 2024.

8.1 Suivi SAAQclic

Le président-directeur général (PDG) parcourt le tableau. Il souligne que, malgré la période la plus achalandée de l'année, dans 88 % des cas, les clients sont servis en moins de 30 minutes. De plus, 100 % des centres de service offrent un rendez-vous en moins de 10 jours.

On constate également que les gens utilisent de plus en plus les services en ligne. 65 % des clients ont effectué le déremisage en ligne, soit 7 % de plus qu'à pareille date en 2023.

Les remboursements aux clients vont bon train. L'exercice devrait être terminé en septembre. On passera alors à la perception des sommes dues notamment en lien avec les droits additionnels sur les véhicules de luxe et les fortes cylindrées.

Par ailleurs, 2 500 transactions demeurent à traiter pour l'aspect « Commerçants » et le tout sera terminé d'ici le 30 août.

8.2 Autres suivis

Le PDG fait état des dossiers suivants :

- Audit du Vérificateur général du Québec
 - Des fiches sont validées toutes les semaines et beaucoup de documents sont demandés
- Accident d'un autobus à Cuba
 - Une cellule a été mise en place en collaboration avec Air Transat et CanAssistance. 14 réclamations ont été reçues et tous les Québécois ont été rapatriés

- Annonce de la fermeture de Place Versailles
 - Même si la fermeture de Place Versailles a été annoncée, le bail de cinq ans de la Société sera honoré
- Semaine nationale de sensibilisation au travail des signaleurs routiers
- Ouverture du centre de Saguenay
- Lancement de la Marque Employeur
- Bilan routier et la campagne « Fatigue au volant »
- Rémunération des vice-présidents – Report à l'automne

9. **ENTENTE OPÉRATION NEZ ROUGE – RÉSOLUTION**

M. Jean-Marie de Koninck, membre, quitte la séance.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé est invité à se joindre aux membres.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 24.06.20, les documents suivants :

- Une note sur le renouvellement de l'entente avec Opération nez rouge 2024-2026;
- Un projet de résolution.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé réfère les membres à la note et rappelle que la Société est en partenariat avec Opération Nez rouge depuis le tout début. Il souligne que 23 000 accompagnements ont été effectués en décembre 2023.

Les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Les collaborations possibles avec ONR ;
- La provenance du budget pour cette contribution financière.

Le vice-président est invité à quitter la séance pour laisser place aux délibérations concernant la résolution présentée aux membres.

Au moment de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée aux membres du CRSCRH lors de la séance du 6 juin dernier et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Enfin, il est demandé de préciser que la contribution financière accordée à ONR provient du Fonds d'assurance automobile.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Michel Bouchard et appuyée par madame Stéphanie Desforges.

Résolution

ATTENDU QUE, depuis 1985, la Société, en qualité de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile, octroie à Opération Nez rouge (ONR) une contribution financière afin de soutenir l'organisation de ses campagnes de accompagnement visant à contrer la conduite avec les facultés affaiblies au Québec ;

ATTENDU QUE la Société avait accordé à ONR une contribution financière de 580 000 \$ pour l'année 2023-2024 dans le cadre d'une entente intervenue entre elles ;

ATTENDU QUE cette entente a pris fin le 31 mars 2024 ;

ATTENDU QUE la Société et ONR souhaitent poursuivre leur partenariat puisque les activités de ONR sont des incontournables pour prévenir les accidents et sensibiliser les conducteurs à la conduite avec les facultés affaiblies ;

ATTENDU QUE la nouvelle entente entre la Société et ONR s'échelonnera sur une période de deux ans (2024-2026) ;

ATTENDU QUE, pour l'exercice 2024-2025, la Direction de l'expertise financière et de la tarification administrative propose d'accorder une contribution financière de 610 000 \$, soit la contribution financière antérieure indexée au taux annuel de 5,2 % ;

ATTENDU QUE ce taux est conséquent avec le taux de croissance des dépenses de la Société et avec les prévisions de croissance de l'économie québécoise pour les prochaines années ;

ATTENDU QUE, pour l'exercice 2025-2026, il est proposé d'accorder une contribution financière maximale équivalente au montant de 610 000 \$ indexé au taux publié en application de l'article 83.3 de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001), arrondi au dollar le plus près, soit un montant projeté de 626 000 \$;

ATTENDU QUE ce montant projeté de 626 000 \$ a été établi selon la projection d'inflation du ministère des Finances puisque le taux officiel sera connu seulement en novembre 2024 ;

ATTENDU QUE la contribution financière totale estimée est de 1 236 000 \$, répartie comme suit :

- 2024 : 610 000 \$
- 2025 : 626 000 \$ selon la projection d'inflation du ministère des Finances.

ATTENDU QU'en vertu du Répertoire des pouvoirs délégués, toute contribution financière soutenant la mission de la Société de plus de 1 000 000 M\$ doit être autorisée par le conseil d'administration ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise l'octroi d'une contribution financière pour un total estimé de 1 236 000 \$ à Opération Nez rouge, et ce, pour une période de deux ans ;

QUE cette contribution financière soit répartie comme suit :

- 2024 : 610 000 \$
- 2025 : 626 000 \$ selon la projection d'inflation du ministère des Finances.

QUE le conseil d'administration reconnaît que le montant total estimé pourrait être supérieur à 1 236 000 \$ selon le taux qui sera publié en novembre 2024 en application de l'article 83.3 de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001).

Résolution AR-3138 du 24.06.20

17. CAMPAGNE PLAN D'ACTION EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. Jean-Marie de Koninck rejoint de nouveau la séance.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé est invité à se joindre aux membres.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé au procès-verbal, sous la cote A-17 du 24.06.20, le document suivant :

- Une note sur le prolongement de la campagne *La sécurité routière j'embarque !*

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé attire l'attention des membres au point 3 de la note qui traite des résultats des sondages à la suite de la campagne dont Katherine Levac était porte-parole. Ceux-ci sont très positifs et le recours à une porte-parole y a contribué.

Il est donc proposé de prolonger la campagne ainsi que la collaboration avec la porte-parole. Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé précise que celle-ci transige avec Ig2 avec qui nous avons présentement un contrat. Toutefois, afin de prolonger la campagne, un nouvel avenant est nécessaire.

Les membres sont d'accord avec les recommandations de la note.

Les membres comprennent que les campagnes de publicité du plan d'action en sécurité routière doivent comporter la signature visuelle du Gouvernement du Québec, cependant, ils aimeraient que la signature de la Société y apparaisse également.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé quitte la séance.

12. GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES – RÉOLUTION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel est invitée à se joindre aux membres.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote A-12 du 24.06.20, les documents suivants :

- Une note sur l'ajout d'un projet majeur et de l'analyse d'un nouveau critère d'évaluation (ESG) ;
- Un projet de résolution.

12.1 Ajout d'un projet majeur

La vice-présidente rappelle les critères permettant de déterminer si un projet se qualifie à ce titre. Ainsi, après analyse, le projet « Infrastructure CASA – volet serveurs Power » répond aux critères établis et doit être ajouté.

Les membres ont pris connaissance des documents et n'ont aucun commentaire à formuler.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel est invitée à quitter la séance pour laisser place aux délibérations concernant la résolution présentée aux membres.

Au moment de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée aux membres du CAPA lors de la séance du 17 juin dernier et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Stéphan Deschênes et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé.

Résolution

ATTENDU QUE par la résolution AR-3118 du 22 juin 2023, les membres du conseil d'administration ont approuvé la *Politique de gestion intégrée des risques* révisée ainsi que le document *Identification et description des risques d'entreprise* ;

ATTENDU QUE le document *Identification et description des risques d'entreprise* décrit le risque « Projets d'investissement majeurs » (ci-après « projet(s) majeur(s) ») ;

ATTENDU QUE la *Politique de gestion intégrée des risques* prévoit que le comité actif-passif et audit identifie les projets majeurs pour lesquels un suivi est requis ;

ATTENDU QUE, lors de la séance du 16 novembre 2023, le comité actif-passif et audit a approuvé quatre grands critères de sélection pour identifier un projet majeur, soit :

- L'importance du coût total du projet ;
- La taille et la complexité de celui-ci ;
- Son incidence importante sur la prestation de services ;
- Sa désignation à titre de projet d'intérêt gouvernemental ou médiatique ;

ATTENDU QUE par la résolution AR-3132 du 22 février 2024, les membres du conseil d'administration ont approuvé trois projets se qualifiant comme projets majeurs ;

ATTENDU QU'UN nouveau projet se qualifie comme projet majeur, soit le suivant :

- Infrastructure CASA – volet serveurs Power ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité actif-passif et audit ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve l'ajout du projet majeur identifié.

Résolution AR-3139 du 24.06.20

13. BUDGET RÉVISÉ 2024 – RÉOLUTION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et la directrice générale des finances sont invitées à se joindre aux membres.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote A-13 du 24.06.20, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur le budget révisé 2024 ;
- Un projet de résolution.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel fait un court rappel de la situation et souligne que les premiers mois de l'année font ressortir des besoins supplémentaires pour la Vice-présidence à l'expérience numérique. Elle mentionne que l'ensemble des vice-présidences a participé au processus budgétaire.

La directrice générale des finances parcourt la présentation et attire l'attention des membres sur les faits saillants. Elle ajoute que deux projets sont reportés en 2025 et aux années suivantes.

Les invités donnent des précisions sur les changements apportés et les besoins requis. Il est souligné que la proportion des frais imputés à la Société ou au Fonds a été révisée pour être représentative des activités de chacun. Il s'agit d'un exercice nécessaire et très encadré. Les taux de répartition ajustés pour la projection 2024 sont comparables à ceux des années précédentes.

Les membres sont d'accord avec les recommandations. Ils mentionnent qu'il est important de s'assurer d'une gestion serrée des budgets et reconnaissent que c'est le message qui est transmis.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et la directrice générale aux finances sont invitées à quitter la séance pour laisser place aux délibérations concernant la résolution présentée aux membres.

Au moment de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée aux membres du CAPA lors de la séance du 17 juin dernier et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Richard Gagnon et appuyée par madame Louise Turgeon.

Résolution

ATTENDU QUE par la résolution AR-3131 du 7 décembre 2023, le conseil d'administration a approuvé les budgets 2024 proposés du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) et de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) ;

ATTENDU QU'un retour au conseil d'administration a été effectué tel que prévu en avril 2024 afin de présenter le plan budgétaire de la Société ;

ATTENDU QUE les budgets 2024 du Fonds d'assurance et de la Société nécessitent des ajustements, notamment pour la mise à jour d'infrastructures technologiques ;

ATTENDU QUE malgré que certains projets d'investissement de la Société nécessitent un budget supplémentaire, le budget global des projets d'investissement passe de 70,3 M\$ à 63,3 M\$;

ATTENDU QUE les budgets 2024 du Fonds d'assurance et de la Société sont suivis de façon soutenue au comité de direction ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité actif-passif et audit ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les budgets révisés 2024 proposés :

- Fonds d'assurance :
 - Des charges nettes des activités d'assurance de 439,9 M\$, des revenus nets des activités d'investissement de 757,2 M\$ et des charges nettes des autres activités de 112,5 M\$ (incluant 11,4 M\$ déjà approuvé pour des activités de promotion et de prévention financées par le surplus de capitalisation du Fonds d'assurance), pour un excédent de 204,8 M\$;
 - Des immobilisations de 10,5 M\$;
- Société :
 - Des revenus de 309,0 M\$ et des charges de 493,5 M\$, pour un déficit de 184,5 M\$;
 - Des immobilisations de 79,8 M\$;
 - Projets nécessitant un budget supplémentaire :
 - Budget révisé 2024 à 2,6 M\$ pour le projet Déménagement du centre de services et du bureau administratif de Saguenay ;
 - Budget révisé 2024 à 3,5 M\$ pour le projet Ouverture d'un nouveau centre de services à Montréal.

Résolution AR-3140 du 24.06.20

14. **PLANIFICATION STRATÉGIQUE – RÉSOLUTION**

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative et le directeur de la performance corporative sont invités à se joindre aux membres.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-14 du 24.06.20, les documents suivants :

- Une note et un projet du Plan stratégique 2024-2027 ;
- Un projet de résolution ;
- Une version graphique au 17 juin 2024 du Plan stratégique 2024-2027 a été déposée séance tenante.

La vice-présidente et secrétaire générale mentionne qu'il s'agit de l'aboutissement d'un long processus. Elle remercie les membres de leur apport et d'avoir alimenté les réflexions. Le Secrétariat du Conseil du Trésor n'a émis aucun commentaire et le cabinet de la ministre est en accord avec le tout. Aucune modification n'a été demandée. On vise un dépôt à la reprise des travaux parlementaires.

Les membres ont pris connaissance des documents et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Le nombre de nouvelles personnes indemnisées ;
- La réflexion stratégique ;
- Les projections de taux d'adhésion à SAAQclic.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative et le directeur de la performance corporative sont invités à quitter la séance pour laisser place aux délibérations concernant la résolution présentée aux membres.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Christian Cyr et appuyée par monsieur Stéphan Deschênes.

Résolution

ATTENDU QUE le conseil d'administration s'est dit en accord avec le tableau synoptique du Plan stratégique 2024-2027 qui lui a été soumis lors de l'atelier du 28 mars 2024, sous réserve d'y apporter une modification à l'objectif 2.1.2 en lien avec l'indicateur « nombre de comptes SAAQclic créés » ;

ATTENDU QUE cette modification a été effectuée ;

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2024-2027 doit être adopté par le conseil d'administration ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le Plan stratégique 2024-2027 de la Société de l'assurance automobile du Québec ;

QUE le conseil d'administration reconnaît que des modifications sans impact sur les orientations de celui-ci pourraient y être intégrées d'ici les signatures officielles.

Résolution AR-3141 du 24.06.20

15. SUIVI DE LA PERFORMANCE AU 31 MARS 2024 – INFORMATION

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative et le directeur de la performance corporative sont invités à se joindre de nouveau aux membres.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-15 du 24.06.20, les documents suivants :

- Une note et un tableau de bord sur le suivi de la performance du premier trimestre en date du 12 juin 2024.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative présente le tableau de bord. Le directeur de la performance corporative poursuit la présentation en soulignant les améliorations en sécurité routière et pour l'expérience client. Certains points sont à surveiller, mais la tendance est positive. Il en va de même pour le nombre de plaintes.

En ce qui a trait à l'expérience employé, le taux de roulement s'est amélioré et est semblable aux autres grands organismes. Le taux d'absentéisme est dans la norme.

Les membres demandent certaines précisions sur les plaintes fondées, le taux de roulement ainsi que le taux d'absentéisme. Les invités répondent à leurs questions.

Les membres aimeraient qu'on ajoute la mention « projeté » à « Taux de rendement » comme c'est le cas pour « Taux de capitalisation projeté ».

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative et le directeur de la performance corporative quittent la séance.

16. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ ET DU FONDS D'ASSURANCE – RÉOLUTION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-16 du 24.06.20, les documents suivants :

- Une note sur les modifications apportées au *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* « Règlement » ;
- Un tableau des modifications au Règlement ;
- Un projet du Règlement ;
- Un projet de résolution.

Les membres ont pris connaissance des documents et n'ont aucun commentaire à formuler.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Champoux-Paillé et appuyée par madame Louise Turgeon.

Résolution

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* (le Règlement) établit les règles de gouvernance du conseil d'administration et de ses comités ;

ATTENDU QUE par la résolution AR-3132 du 22 février 2024, les membres du conseil d'administration ont approuvé des projets se qualifiant de projets d'investissement majeurs, à condition qu'un mécanisme de gouvernance de ces projets leur soit soumis pour décision ;

ATTENDU QUE par la résolution AR-3135 du 28 mars 2024, les membres du conseil d'administration ont approuvé la création d'un nouveau comité dont le mandat est de suivre l'état d'avancement de ces projets ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement pour :

- intégrer ce nouveau comité ;
- prévoir sa composition ;
- prévoir ses fonctions ;

ATTENDU QU'il y a également lieu de modifier le Règlement pour ajuster le nom du comité actif-passif et audit afin d'y inclure le terme « risques » puisqu'il s'agit d'une fonction inhérente de ce comité, lequel se nommera désormais le comité actif-passif, risques et audit ;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de procéder à la mise à jour du Règlement ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les modifications proposées au *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec*.

Résolution AR-3142 du 24.06.20

18. **AUTRES SUJETS**

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

19. **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

La prochaine séance régulière du conseil est le 26 septembre 2024 à 8 heures.

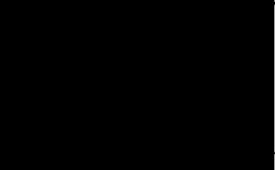
20. **HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

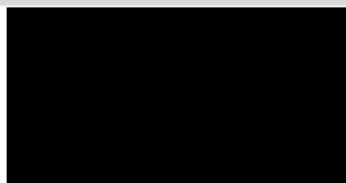
21. **HUIS CLOS DES MEMBRES**

Les membres se réunissent à huis clos.

22. **LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H 45**



Président



Secrétaire générale